

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

- le règlement **AO-503** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à prohiber l'immobilisation des véhicules dans le cul-de-sac de l'avenue Springgrove de façon à dégager cette partie d'avenue et ainsi faciliter l'accès au Service incendie en cas de besoin.
- le règlement **AO-504** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à retirer la case de stationnement tarifé située sur le côté sud de l'avenue Van Horne à l'ouest du boulevard Dollard de façon à permettre l'implantation de feux chandelle à cette intersection et à avancer l'arrêt d'autobus de la *STM* localisé à cet endroit, près de l'intersection afin d'éviter qu'une voiture se positionne à cet endroit en attente pour tourner sur le boulevard Dollard et qu'elle nuise au départ prioritaire des autobus autorisé par les feux chandelle.
- le règlement **AO-505** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (AO-21)* ». L'objet de ce règlement vise à ajouter un article incluant des dispositions sur les heures d'utilisation et le niveau de bruit produit par les marteaux-piqueurs et les concasseurs.
- le règlement **AO-506** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469)* ». L'objet de ce règlement vise à ajouter des frais pour l'étude préliminaire des demandes de PIIA et pour les demandes de PIIA concernant l'aménagement paysager incluant un mur de soutènement de plus de 0.9 mètre.

Ces règlements entrent en vigueur en date de la présente publication.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 25 septembre 2020

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

